ORIGINAL

ML/GB.-

MINISTERE DES MINES ET
DE L'ENERGIE

SECRETARIAT GENERAL DU
MINISTERE DES MINES ET
DE L'ENERGIE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail + Démocratie + Paix

DECRET N° 84/373 du 13/04/84 MME-SGMME portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1981, des Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines)

(/ I.S.A.S : LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I ;
Vu le décret n° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 règlementant l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/530 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérims des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 83/320 du 03 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
Vu le procès-verbal de la commission administrative paritaire d'avancement réunie en date du 23 Août 1983 ;

DECRETE:

.../...

ARTICLE 1er : - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 pour le 2°échelon de leur grade, les Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) dont les noms suivent.

A 2 ans

Messieurs : - IKOUNGA Martial .....(S N D E)
- INGOUMA Hubert.....(- " -)
- MAZIEZOULA Bienvenu.....(Rech.Scientifique)

A 30 mois

Messieurs : - MAGNOUNGOU-MAKAYA Jean Nicaise.....(Rech.Scientifique)
- MAKAYA Jean François.....(-"- - " -)
- NGAMBOU Marcel.....(-"- - " -)

ARTICLE 2 : - Le présent décret sera enrégistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 13 AVRIL 1984

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Mines et de l'Energie,

[redacted] A D A D A.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

J.O.R.P.C.....1
DGTFP.....2
DFP.....2
DGB.....3
DCF.....2
MINI-FINANCES.....2
MME.....2
SGMME.....3
SGG/BC.....3
SNDE.....2
RECH.SCIENT.....2
INTERESSES.....12
DOSSIERS.....12/50.-